

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 26 MAI 2014

Nombre de membres	L'an deux mille quatorze, le 26 mai à seize heures, le Comité Syndical s'est réuni à Béziers, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.
En exercice : 54 Présents : 49 Votants : 54 Suffrages exprimés : 54	Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Alain BIOLA, Alexandra BOUISSY, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Guy COMBES, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Océane DELBAERE, Gilles D'ETTORE, Bruno ENJALBERT, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Jean-Claude MARCHI, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Jean-Pierre PEREZ, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Edgar SICARD, Michel SUERE, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, Luc ZENON conseillères et conseillers syndicaux.
Vote	Présent(e)s suppléant(e)s : Messieurs Gérard ANGELI, Alain GRENIER, Christian MARTINEZ, Gérard MILLAT, conseillers syndicaux suppléants.
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0	Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Didier DIEZ, Norbert ETIENNE, Alexandra FUCHS, Florence TAILLADE, Conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Madame et Monsieur, Michel SUERE, Richard NOUGUIER, Francis FORTÉ, Luc ZENON, Guy COMBES.
Date de convocation	Absent(e)s excusé(e)s suppléés : Messieurs Pascale LAUGE, Alain VOGEL-SINGER, Patrick SOL, Christine PRADEL, conseillères et conseillers syndicaux.
16 MAI 2014	Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Océane DELBAERE
Date de transmission en sous-préfecture	
.....	
Date d'affichage	OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS
.....	
Délibération	Rapporteur : Le Président
N° 2014-21	Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Contrôle de légalité	Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-II-033 en date du 20 Janvier 2004 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois et les arrêtés modificatifs ultérieurs des statuts ;
	Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-1-2439 portant modification de l'arrêté n° 2013-1-301 relatif à la composition du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois ;
	Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Les Avant Monts du Centre Hérault (AMCH) en date du mercredi 16 avril 2014 ;
	Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée en date du mercredi 14 mai 2014 ;
	Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Hérault Méditerranée en date du jeudi 24 avril 2014 ;
	Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Orb et Taurou en date du mercredi 23 avril 2014 ;
	Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Thongue en date du mercredi 30 avril 2014 ;
	Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes la Domitienne en date du mercredi 30 avril 2014 ;

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Canal Lirou-St Chinianais en date du jeudi 17 avril 2014 ;

Considérant le renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant les statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois adoptés en date du 25 janvier 2014 ;

Vu les délibérations du Comité Syndical en date du 16 mai 2008, du 10 décembre 2009, du 24 avril 2012, du 13 décembre 2012, 7 mars 2013 et du 15 octobre 2013 relatives à l'adoption du règlement intérieur du Syndicat Mixte ;

Considérant les délibérations du Comité Syndical en date du 26 mai 2014 portant sur :

- la détermination du nombre de membres du Bureau et du nombre de Vice-Présidents
- la délégation du Comité Syndical au Bureau pour la formulation d'avis ;

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'ADOPTER** la délibération des modifications du règlement intérieur ci-annexées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération ;

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles D'ETTORE



(Handwritten signature in blue ink over the stamp)